



L'an deux mille vingt-deux le 7 du mois de juillet, s'est réuni le conseil communautaire de Seille et Grand Couronné à 18 heures 30, à Bouxières aux Chênes après convocation légale du 30 juin, sous la présidence de monsieur Claude THOMAS

Présents : M. LAPOINTE Denis – M. LAURENT Stéphane – M. CRESPIY Jean Claude – M. ORDY Denis – M. BARTHELEMY Philippe – M. RAKOTONDRAMANITRA Haja – M. VOINSON Philippe – Mme FRANCOIS Valérie
M. FAUCHEUR Dominique – Mme MARANDE Carole – M. HOLZER Alain – M. WARION Jacques – Mme SCHEFFLER Véronique – M. FEGER Serge – M. GUEZET Philippe – Mme CHERY Chantal – M. GRASSER Jean Claude – M. GAY Gérard – M. RENAUD Claude – M. THOMAS Claude – Mme KLINGELSCHMITT Agnès – M. POIREL Patrick – M. L'HUILIER Nicolas – M. BECKER Bernard – M. IEMETTI Jean Marc – M. BRIDARD Franck – M. DIEDLER Franck
M. GUILLAUME Geoffrey – M. CHANE Alain – M. LE GUERNIGOU Nicolas – M. BASTIEN Claude – M. MOUGINET Dominique – M. MATHIEU Denis- M. BAUDOUIN Cédric – Mme HUART Sonia

Procurations : M. HENQUEL Patrick à M. MOUGINET Dominique – Mme MARCHAL Astrid à M. FEGER Serge – M. FAGOT REVURAT Yannick à M. THOMAS Claude – M. CAPS Antony à M. THOMAS Claude – Mme JELEN Nelly à M. LE GUERNIGOU Nicolas – M. CERUTTI Alain à M. CRESPIY Jean Claude -

Excusé(s) : Mme LORETTE Delphine – M. THIRY Philippe – M. VINCENT Yvon -

Secrétaire de séance : M. RENAUD Claude

L'assemblée dénombrait : **41 votants**

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 55

Présents : 35

Pouvoirs : 6

Excusés : 3

Votants : 41

Date d'affichage : 12 juillet 2022

SUFFRAGE EXPRIME :

Pour : 41

Contre

Absentions

ACTION SOCIALE/PETTITE ENFANCE

08/07/2022

Convention cadre tripartite d'instauration des permanences décentralisées « Maison des familles »

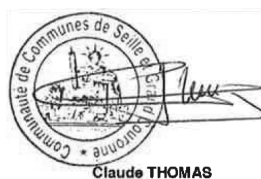
Chantal Chery, vice-présidente en charge de la petite enfance, et Denis ORY, vice-président en charge de l'action sociale, rappellent que la communauté de communes développe des actions autour de la parentalité et de la famille, tout comme la MJC-EVS de Nomeny.

L'association IMPULSION 54 a créé en juin 2022 la Maison des Familles, permettant ainsi la mise en place de permanences décentralisées d'accompagnement à la parentalité. Afin de déployer ce dispositif sur le territoire du Val de Lorraine, et notamment sur la CCSGC, une convention tripartite a été élaborée entre l'association IMPULSION 54, la CCSGC et la MJC EVS de Nomeny.

Après avoir présenté les modalités de celle-ci, Chantal CHERY et Denis ORY demandent aux conseillers communautaires de valider la convention, et d'autoriser le président à la signer.

Le conseil communautaire, constitué des délégués des 42 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Approuve** le projet de convention tripartite d'instauration des permanences décentralisées de la Maison des Familles, en partenariat avec IMPULSION 54 et la MJC EVS de NOMENY
- **Autorise** le Président à signer cette convention



CLAUDE THOMAS
2022.07.13 16:57:32 +0200
Ref:20220712_090201_1-1-O
Signature numérique
le Président

Claude THOMAS



CONVENTION CADRE TRIPARTITE
PERMANENCES DECENTRALISEES MAISON DES FAMILLES

D'une part,

Entre la Communauté de Communes Seille et Grand Couronné
47 rue Saint Barthélémy 54280 CHAMPENOUX
Représentée par Claude THOMAS, président

Et d'autre part,

L'Association Impulsion 54
53 Chemin de 19 Arches 54700 Pont-à-Mousson
Représentée par la Présidente Madame Lyliane Pichon

Et,

L'Association Maison de la Jeunesse et de la Culture – Espace de Vie Sociale de Nomeny (MJC-EVS)
Adresse : Mairie de Nomeny, Place de la Victoire 54610 Nomeny
Représentée par Daniel BARBE, Président

Il est convenu ce qui suit :

PREAMBULE

Dans le cadre de ses compétences Petite Enfance et Action Sociale, la Communauté de Communes développe des actions autour de la parentalité. La MJC-EVS de Nomeny propose également des actions autour de la parentalité et de la famille dans le cadre de sa labélisation Espace de Vie Sociale de la CAF.

La création de la Maison des Familles par l'association Impulsion 54 à Pont-à-Mousson en juin 2022 permet la mise en place de permanences décentralisées d'accompagnement à la parentalité. Soutenue par la CAF et le Conseil Départemental, la Maison des Familles a pour objectif de déployer sur le territoire du Val de Lorraine des actions de prévention et d'accompagnement à la parentalité.

La Communauté de Communes Seille Grand Couronné et la MJC-Espace de Vie Sociale de Nomeny s'appuient sur l'association « Impulsion 54 », qui porte la Maison des Familles, afin d'organiser et d'animer des permanences parentalité sur le territoire intercommunal.

La convention est approuvée par délibération en Conseil Communautaire par la Communauté de Communes Seille Grand Couronné et en Conseil d'administration par la MJC-EVS.

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

Les permanences parentalité de l'association « Impulsion 54 » devront permettre

- Un accueil de personnes ayant des difficultés conjugales ou familiales
- Un accompagnement à la fonction parentale
- Ecoute, conseil, orientation de ces personnes vers des structures ressources du territoire, de proximité et extérieures au territoire

Les objectifs sont les suivants :

- Prévenir l'apparition de violences conjugales et/ou familiales,
- Ecouter, conseiller et orienter les victimes de violences conjugales et/ou familiales.

ARTICLE 2 : MODALITES DE L'ACTION

L'action consiste à proposer des permanences décentralisées de médiation familiale et d'accompagnement à la parentalité sur le territoire intercommunal. Ces permanences peuvent prendre la forme de :

- D'accompagnement parentalité
- Médiation familiale systémique
- Médiation familiale
- Médiation de couple

Les prises de rendez-vous avec les bénéficiaires de l'action seront gérées directement par Impulsion 54, par téléphone.

ARTICLE 3 : MODALITES DE PERMANENCES

Les RDV peuvent être convenus :

1. En dehors des vacances scolaires

Les lundi, mardi, jeudi et vendredi :

- De 09h à 12h30 à Nomeny, au sein de la MJC EVS
- De 13h30 à 20h à Laneuvelotte au sein du Relais Petite Enfance

Le mercredi toute la journée au sein du Relais Petite Enfance

2. Pendant les vacances scolaires :

Tous les jours de la semaine, au Relais Petite Enfance de Laneuvelotte et dans les locaux de la MJC EVS pour la période juillet /août uniquement.

Toute prise de rdv sera confirmée par écrit aux structures concernées :

- Communauté de communes : auprès du Relai Petite Enfance
- MJC-EVS : auprès de la directrice

Les locaux sont meublés, chauffés, alimentés en eau et en électricité. Les locaux devront être rendus propres et rangés après chaque utilisation par l'utilisateur.

En outre, l'utilisateur s'engage :

- A ne pas prêter ni sous-louer à un autre organisme,
- A une gestion raisonnable des locaux mis à disposition dans le cadre unique des activités sous-énoncées, aucune activité commerciale n'est autorisée,
- A éviter toutes dégradations des locaux mis à disposition étant entendu que dans le cas contraire, il aurait à charge le coût des travaux permettant d'y remédier,
- A prendre connaissance des consignes générales et particulières de sécurité et s'engage à les faire appliquer par ses représentants, à contrôler les entrées et les sorties des personnes qu'il accueille et à faire respecter les règles sanitaires en vigueur et de sécurité par les visiteurs.

Cette mise à disposition est consentie à titre gratuit.

ARTICLE 4 : BENEFICIAIRES DE L'ACTION

La présente convention porte sur l'accueil des habitants des 42 communes de la Communauté de Communes Seille et Grand Couronné désirant bénéficier d'un service de médiation familiale et/ou d'un accompagnement à la parentalité.



ARTICLE 5 : COMMUNICATION

La communication concernant l'action sera assurée par la Communauté de Communes. Cette communication sera diffusée par les signataires de la convention, dans les réseaux de partenariats existants, auprès des 42 communes et au sein du service Petite Enfance et des écoles du territoire.

ARTICLE 6 : BILAN DE L'ACTION

L'association « Impulsion54 » réalisera un Comité de Pilotage semestriel et annuel. Il aura pour objectif de réaliser un bilan afin de rendre compte de l'activité mise en œuvre sur le territoire en Comité de Pilotage.

Le Comité de Pilotage est constitué de :

- La Communauté de Communes : président, vice-président en charge de la Petite Enfance, vice-président en charge de l'action sociale
- La MJC-EVS de Nomeny : président
- CAF du Val de Lorraine
- Conseil Départemental Maison des Solidarités du Val de Lorraine

Les bilans semestriels et annuels comporteront :

- Un bilan général faisant apparaître les principaux résultats de l'action ainsi que les chiffres clés concernant les publics accompagnés : répartition par sexe, commune de résidence, mode de connaissance du service, nombre de rencontres, durée des rencontres, ...
- Les thématiques abordées lors des permanences
- Les principales démarches effectuées avec les personnes (écoute, conseil, orientations...).

ARTICLE 7 : MISE EN ŒUVRE ET PERIODE D'EXERCICE

La présente convention prend effet à compter de sa signature et pour une durée de trois ans.

La présente convention pourra être résiliée à tout moment moyennant le respect d'un préavis d'un mois par l'une ou l'autre des parties. Une résiliation immédiate pourra être prononcée par la Communauté de Communes et/ou la MJC-EVS de Nomeny en cas de non-respect par l'utilisateur des conditions inscrites à la présente convention.

ARTICLE 8 : MODALITES FINANCIERES

La Communauté de Communes Seille et Grand Couronné versera pour la réalisation de cette action, une subvention annuelle de 3 400€.

La subvention sera versée au mois de ... de chaque année.

Fait en 3 exemplaires originaux

A Champenoux, le

Le Président

De La Communauté de Communes

Seille Grand Couronné

La Présidente

de l'association « Impulsion 54 »

Claude THOMAS

Lyliane PICHON

Le Président

De la MJC EVS

De Nomeny

Daniel BARBE